



**Du plaidoyer à l'action :
comment la philanthropie bleue
concrétise-t-elle les objectifs de l'UNOC ?**

07/2025 - COORDINATION Cffc - SYNTHESE ECO-SYSTEMIC'S #5

Ce document est une synthèse des échanges tenus lors de la plénière organisée par le CFF dans le cadre de l'Atelier des Fondations, le mardi 1er juillet 2025 de 17h30 à 18h30.

[Vous pouvez revoir cette table ronde sur la chaîne youtube du CFF.](#)

#PhilanthropyForClimate est un appel lancé à tous les philanthropes à travers le monde, indépendamment de leur taille ou de leurs domaines d'intervention, afin qu'ils intègrent l'action climatique de manière transversale, tant au niveau de la gouvernance que des opérations ou du grantmaking. À travers les principes définis dans le manifeste signé, les fonds et fondations mettent en œuvre une stratégie d'action en faveur du climat qui tient compte de leurs capacités et priorités. Le mouvement #PhilanthropyForClimate compte aujourd'hui plus de 895 fondations provenant de plus de 20 pays. Ces fondations sont rassemblées à l'échelle nationale et régionale par des réseaux philanthropiques. En France, la Coalition française des fondations pour le Climat (Cffc), initiée et coordonnée par le Centre français des Fondations (CFF), regroupe 167 fondations.

coordination.cffc@centre-francais-fondations.org



L'océan, couvrant plus de 70% de la surface terrestre, est un écosystème d'une importance capitale, offrant de multiples services essentiels à la vie sur Terre :

Il produit environ la moitié de l'oxygène que nous respirons chaque jour, il absorbe près d'un tiers des émissions de CO₂ depuis la révolution industrielle et près de 93% de l'excès de chaleur généré par les activités humaines. Au-delà de sa fonction de régulateur climatique, il abrite une biodiversité marine inestimable.

Cependant, malgré son rôle fondamental, son état se détériore sous la pression des activités humaines. La Conférence des Nations Unies pour l'Océan (UNOC) a mis en lumière que **l'Objectif de Développement Durable 14 (ODD 14) – Vie aquatique – est paradoxalement le moins financé des ODD**. Ce constat, conjugué à des tensions et des approches parfois divergentes entre acteurs, rend le sujet complexe à appréhender.

Ce document vise à éclairer la manière dont les fonds de dotation et les fondations peuvent participer à la construction d'une vision partagée sur l'avenir des océans mondiaux, et notamment des océans français.

1. Le bilan de l'UNOC 3 (2025) présenté par Gauthier Carl (Directeur Général Adjoint de la Plateforme Océan & Climat).

Gauthier Carl a d'abord rappelé que **la gouvernance de l'océan est très fragmentée**, avec des discussions réparties entre la Convention des Nations Unies sur le Climat, la Convention sur la Diversité Biologique, et des négociations spécifiques sur la haute mer, les fonds marins profonds ou le traité plastique.

L'UNOC a été envisagée par la France comme une "COP de l'océan", mais il est crucial de noter qu'elle n'en a pas eu le statut formel, n'étant pas adossée à un traité de négociation. Sa portée politique était donc structurellement moindre que celle d'une COP.

L'enjeu est donc de définir l'héritage de cette UNOC : a-t-elle été réellement transformatrice et accélératrice ?

Malgré les réserves sur son statut, Gauthier Carl a souligné que l'UNOC a servi d'accélérateur pour plusieurs processus diplomatiques clés et a permis **des avancées notables** :

- **Présence politique inédite** : La conférence a bénéficié d'une présence de très haut niveau : 64 chefs d'État, 28 responsables d'organisations onusiennes, 115 ministres. C'est une première pour un sommet sur l'océan, et même pour un sommet sur la biodiversité depuis Rio.
- **Accélération de la ratification du traité sur la haute mer** : Affiché comme un défi par le Président de la République, ce traité nécessite la ratification par une soixantaine d'États pour être mis en œuvre. Grâce aux efforts diplomatiques français, 50 États ont déjà déposé leur instrument de ratification, 6 sont sur le point et 13 se préparent à le voter au niveau national. C'est un succès majeur.
- **Soutien accru au moratoire sur l'exploitation des fonds marins** : Face à la velléité de certaines entreprises d'extraire des métaux rares des fonds profonds,

l'UNOC a permis d'élargir le soutien à une "pause de précaution" ou moratoire. 37 pays se sont déclarés en faveur de cette approche.

- **Impulsion pour le traité plastique** : Sous l'impulsion de la France, 96 pays ont réitéré leur ambition d'avoir un traité plastique contraignant et ambitieux, malgré les résistances de certains pays.
- **Rencontre société civile / décideurs** : L'UNOC a facilité la rencontre entre les délégations d'États et la société civile, menant à des initiatives innovantes comme la "Coalition pour un océan silencieux" (réduire la pollution sonore) ou le "Blue NDC Challenge" (inclure des solutions fondées sur l'océan dans les contributions climatiques nationales).
- **Ouverture à de nouveaux publics** : Trois événements spéciaux ont marqué cette édition :
 - **Un sommet scientifique** (organisé par le CNRS), où 2000 scientifiques ont partagé des recommandations et où un "baromètre de l'état de l'océan" a été lancé pour suivre sa santé.
 - **Le Blue Economy and Finance Forum** (organisé par Monaco), qui a permis d'annoncer 8,7 milliards d'euros d'engagements de philanthropes, investisseurs privés et banques publiques en faveur de l'océan.
 - **Un sommet spécial dédié à l'adaptation des villes côtières** à la hausse du niveau de la mer. Plus de 450 maires (représentant 800 millions d'habitants) ont pu s'exprimer et lancer une coalition abritée par les Nations Unies.

Malgré ces avancées, **le bilan global de l'UNOC est qualifié de "petits pas"** et n'est pas "transformateur". L'urgence climatique, illustrée par la canicule sous-marine en Méditerranée, met en exergue l'insuffisance des actions.

- **Manque de synergies** : Un défi majeur reste le renforcement des synergies entre les différents cadres de gouvernance de l'océan (haute mer, plastique, fonds marins, climat, biodiversité).
- **Déception nationale** : La France a fortement déçu sur ses annonces en matière d'aires marines protégées métropolitaines. Malgré des progrès en Polynésie française (20% de protection stricte), les mesures métropolitaines sont jugées insuffisantes, voire trompeuses, par l'ensemble de la société civile française.

2. Table Ronde : "Du Plaidoyer à l'Action : Comment la Philanthropie Bleue concrétise les Objectifs de l'UNOC ?"

Après ce bilan synthétique des résultats de l'UNOC 3, les échanges modérés par Philippe Mayol (Directeur de la Fondation Terre Solidaire et membre du Comité de pilotage de la CffC) ont exploré comment, de l'amont du plaidoyer à l'aval de l'action, fonds et fondations catalysent l'innovation, la recherche et la conservation pour un impact réel et mesurable sur nos océans. Cécile Besse Advani (Secrétaire Générale, Fondation BNP Paribas), Alexandre Iaschine (Directeur Général, Fondation de la Mer) et Véronique Vezin

(Directrice du Développement, [**Fondation Tara Océan**](#)) ont exploré ensemble comment la philanthropie a pu influencer les décisions internationales.

Sur l'exploitation minière en eau profonde, quelle est l'analyse de la Fondation de la Mer et qu'est-ce que ce moratoire exprime pour la Fondation Tara Océan ?

Un "non-sens écologique" et économique : L'industrie minière cherche à exploiter les grands fonds marins pour extraire des minéraux rares, envisageant de "raser des écosystèmes marins les plus inexplorés et les plus fragiles de la planète". Véronique Vezin a souligné que "*racler les fonds marins, c'est racler cette biodiversité*" et "*tuer un petit morceau de la capacité à respirer de l'océan*". Elle a également rappelé l'inexistence d'un modèle économique viable pour cette exploitation depuis les années 60. Alexandre Iaschine a ajouté qu'extraire 1kg de gallium nécessiterait 10 tonnes de roche, rejetées ensuite dans la colonne d'eau, tuant tout sur leur passage sans frontière dans l'océan.

Que peut la philanthropie ? Renforcer son soutien à la recherche sur les effets néfastes de cette nouvelle activité et intensifier le plaidoyer pour un moratoire international. Aucune exploitation n'a encore commencé, d'où **l'importance cruciale du moratoire**. La philanthropie peut aussi soutenir le développement de solutions alternatives, en donnant la priorité à la responsabilisation des usagers, la circularité et le recyclage des métaux rares déjà présents dans nos appareils (téléphones, batteries).

Comment la philanthropie peut-elle concrètement **pousser à une protection stricte des aires maritimes protégées** et assurer un financement adéquat ?

L'engagement de protéger 11% des océans (loin de l'objectif de 30% en 2030) manque cruellement de financement, avec seulement environ **1 milliard de dollars engagés par la philanthropie mondiale pour l'océan, face à un besoin estimé à 160 milliards de dollars par an**. Alexandre Iaschine a alerté sur l'effet d'annonce : les 4,8 millions de km² annoncés en Polynésie manquent de budget, et les 4% de protection forte en métropole étaient déjà existants, juste "re-labellisés".

Que peut la philanthropie ? Véronique Vezin a rappelé que **l'océan est "très résilient" : quand la protection est véritable, "la vie revient à foison, beaucoup plus vite parfois que l'on pouvait l'anticiper**". Elle a souligné que "**pour bien protéger cette biodiversité, il faut d'abord bien la comprendre**". La Fondation Tara Océan s'appuie sur la science pour comprendre la biodiversité (ex: récifs coralliens, phytoplancton en Antarctique) et définir des aires à protéger, comme au Chili où des protocoles d'analyse ont permis de mieux délimiter les zones de pêche et de protection. Cécile Besse Advani a souligné le **rôle de la Fondation BNP Paribas dans le financement de la recherche fondamentale sur des sujets comme le phytoplancton** (début de la chaîne alimentaire océanique) et sa vulgarisation pour éclairer les décisions. La science financée par la philanthropie pourrait également permettre de réfléchir à des "aires marines protégées mouvantes" pour s'adapter aux déplacements de la biodiversité liés au réchauffement climatique. **La philanthropie peut**

aussi être un accélérateur pour que l'État fasse sa part et pour créer un effet de levier. La Fondation de la Mer a créé le programme SOS Corail, avec une mécanique d'abondement (1€ philanthropique = 1€ public), générant un effet de levier positif pour la protection des récifs coralliens.

Quelle stratégie selon vous, la philanthropie peut adopter face à la pollution plastique ?

La production mondiale de plastique vierge a été multipliée par 60 depuis 1960. Si rien n'est fait, elle passera de 500 millions de tonnes/an aujourd'hui à 1,2 milliard en 2060. Alexandre Iaschine a rappelé que **18 tonnes de plastique se déversent chaque minute** dans les océans. Le plastique ne disparaît jamais ; il se désagrège en micro et nanoplastiques que nous mangeons, buvons et respirons. Véronique Vezin a expliqué que ces plastiques contiennent 1600 additifs, dont beaucoup sont extrêmement toxiques, avec des conséquences sanitaires encore en cours d'étude. Dans ce contexte, le ramassage des déchets, bien que visible, n'est pas la solution principale. "Le robinet de la baignoire est ouvert à fond et ça déborde", a imaginé **Véronique Vezin**. **La priorité absolue est la réduction de la production de plastique vierge** via un traité international à caractère contraignant. La responsabilité doit impliquer consommateurs, industriels, entreprises et le cadre politique pour une impulsion de fond.

Que peut la philanthropie ? La philanthropie doit continuer, à l'instar de Tara Océan et d'autres, d'intensifier son **plaidoyer international** et de participer activement aux **négociations internationales pour ce traité**. Elle a aussi un rôle à jouer en matière d'**incitation faite aux consommateurs à modifier leurs comportements**. La Fondation de la Mer mène des opérations de collecte de déchets et des programmes comme "Marins Pêcheurs" (récupération des déchets de pêche passive) ou des concours artistiques pour sensibiliser des dizaines de milliers de jeunes. La recherche, telle que soutenue par la Fondation BNPP est également essentielle pour **comprendre la toxicité des plastiques et ses impacts**.

En conclusion, la table ronde a mis en lumière que l'océan, bien que couvrant 70% de notre planète et étant un enjeu transversal, essentiel pour le climat, la biodiversité et même la santé humaine, **l'océan reste un "continent invisible"**, avec seulement 1% de la philanthropie mondiale lui étant dédié. Pourtant, **la philanthropie a un rôle fondamental** pour rendre visible cette connaissance essentielle. En finançant la recherche et en facilitant la vulgarisation scientifique, elle permet aux décideurs et au public de comprendre ces phénomènes complexes et d'agir en conscience. Comme l'a souligné Cécile Besse Advani, la philanthropie n'est pas un "supplétif" de l'État, mais un **"animal citoyen" capable d'agir là où l'action publique est sous-financée, d'innover, et de créer des effets de levier significatifs**.

Un succès notable, en amont de l'UNOC a été annoncé le lancement de **l'Appel des Fonds et Fondations pour l'Océan**, dont est venu nous parler **Alexis Marant**. Cet appel, qui rassemble déjà 73 fondations et fonds, reste ouvert aux nouveaux signataires sur [appel-](#)

ocean.com. Il vise à **fédérer les acteurs de la philanthropie pour l'océan, construire une stratégie collective et complémentaire au service de la science et des associations de terrain**, et démontrer qu'en agissant ensemble, on agit plus fort et avec plus d'impact. L'adhésion à cette coalition repose sur l'engagement à adopter un cadre stratégique comme référence et à ne pas financer de projets contraires à ses objectifs, tout en assurant une transparence sur les financements alloués.

Nous encourageons toutes les organisations intéressées à se joindre à cet effort collectif pour la protection des océans.